

Honoraires 2019

LOCATION & GERANCE LOCATIVE

➤ **Honoraires à la charge du locataire**

8€/m² Honoraires de visites, de constitution du dossier locataire et rédaction de bail

3€/m² Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

Soit 11€/m² plafonné à un mois de loyer

➤ **Honoraires à la charge du propriétaire**

Honoraires d'entremise, d'estimation, de négociation, de publicité : offert

8€/m² Honoraires de visites, de constitution du dossier locataire et rédaction du bail

3€/m² Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

Soit 11€/m² plafonné à un mois de loyer

➤ **Négociation et rédaction d'un bail commercial ou professionnel**

Nous consulter

➤ **Gestion immeuble**

5 % HT* sur le quittancement mensuel à la charge du propriétaire (soit 6% TTC)

Optionnel :

- GLI : Garantie des risques locatifs : 2.50 %TTC sur le quittancement mensuel à la charge du propriétaire + 0.95 % HT* de frais de gestion
- Assurance Propriétaire Non-Occupant : nous consulter

Prestations diverses hors gestion courante : nous consulter

SYNDIC DE COPROPRIETE

➤ **Syndic de copropriété** (pour gestion courante)

130 € HT* par lot principal.

Forfait minimum de 1000 € Ht* par copropriété

Prestations hors gestion courante vacation horaire : 76,22 € HT*

TRANSACTION

Les honoraires de négociation (hors fonds de commerce) sont à la charge de l'acquéreur suivant le barème ci-dessous :

• Biens en dessous de 100 000 € : 4 166.67 € HT*

• Biens entre 100 000 € et 300 000 € : 5% HT*

• Biens au-delà de 300 001 € : 4% HT*

Forfait pour terrains : 3 750.00 € HT*

Renseignements, visites, publicités, annonces, démarches...

Les honoraires ne sont dus qu'en cas de réalisation définitive de la vente.

FONDS DE COMMERCE ET CESSION D'ENTREPRISE

7 % H.T* avec un minimum de 3 000,00 € H.T*

* (TVA à 20 % en supplément)